

TRAITEMENT EFFICACE ET SOUTIEN A LA REHABILITATION DES MINEURS DÉLINQUANTS AU JAPON

(« EFFECTIVE TREATMENT AND SUPPORT FOR REHABILITATION OF DELINQUENT JUVENILES IN JAPAN »)

MIYAGAWA Tsubura¹

[No111_12_IP_Tsubura.pdf \(unafei.or.jp\)](#)

I. INTRODUCTION

Compte tenu du fait que de nombreux mineurs délinquants sont immatures, qu'ils sont issus de familles défavorisées et ont été abusés ou maltraités à la maison, il est important de s'assurer que chaque mineur et ses besoins bénéficient d'une intervention, d'un traitement et d'un soutien adéquats.

Bien que des mesures non privatives de liberté doivent être choisies pour les mineurs à faible risque, les mesures privatives de liberté sont appropriées pour certains mineurs à risque et délinquants. Ce document aborde le traitement efficace et le soutien à la réadaptation des mineurs délinquants en détention au Japon, en se concentrant principalement sur les fonctions des institutions où ils résident.

II. APERÇU DE LA DÉLINQUANCE JUVÉNILE AU JAPON

A. Définition des " mineurs délinquants "

La loi sur les mineurs² classe les mineurs dont l'affaire est entendue par le tribunal de la famille dans les trois types suivants³ : les mineurs délinquants, les mineurs non délinquants et les mineurs pré-délinquants.

- Un mineur délinquant (un mineur âgé de 14 à 20 ans qui a commis une infraction au code pénal).
- Un mineur ayant un "comportement illégal" (un mineur de moins de 14 ans qui a violé les lois et règlements pénaux)
- Un mineur pré-délinquant (un mineur qui est susceptible de commettre une infraction ou d'enfreindre les lois et règlements pénaux à l'avenir, compte tenu de sa personnalité ou de son environnement de vie et sa tendance à ne pas se soumettre à la surveillance légitime de son tuteur).

Au Japon, la police et les procureurs renvoient tous les cas de mineurs délinquants au tribunal de la famille. Le gouverneur de la préfecture ou les directeurs des centres d'orientation pour enfants peuvent également saisir le tribunal de la famille pour les mineurs qui ont un comportement illégal et les mineurs pré-délinquants de la famille.

B. Tendances de la délinquance au Japon

Le nombre de mineurs délinquants dont l'affaire a été classée sans suite pour des infractions au Code pénal en 2017 était de 35 108, ce qui indique une baisse significative par rapport aux 178 950 en 1997, soit une diminution de près de 80 % en deux décennies. Parmi ces 35 108 mineurs, les vols représentent le plus grand pourcentage de la délinquance, soit environ 60 % (21 340). 10,7 % (3 810)

¹ Instructeur en chef, école de formation(JTS) pour jeunes filles d'Okinawa, Japon.

² Act No.168 of 15 July 1948.

³ Dans le présent document, le terme "mineur délinquant" désigne les trois types de mineurs, sauf indication contraire

de ces mineurs ont vu leur affaire classée pour détournement de fonds, 7,2 % (2 553) pour dommages corporels, 4,3 % (1 546) pour agression. Le nombre de mineurs prédélinquants et le nombre de mineurs renvoyés par la police pour être poursuivis pour usage ou possession de drogues ont également diminué⁴. Cette baisse peut s'expliquer en partie par la diminution d'environ 30 % de la population totale des mineurs de 10 à 19 ans au cours des deux dernières décennies⁵. Bien qu'il puisse y avoir d'autres explications liées aux changements

Bien qu'il puisse y avoir d'autres explications liées aux changements expliquant la diminution des mineurs délinquants, telles que le développement de la protection sociale et des médias sociaux, ce document ne les examinera pas davantage.

C. Évaluation des mesures de protection

Le tribunal de la famille peut ordonner à un agent enquêteur du tribunal de la famille de mener une enquête sur l'environnement social du mineur délinquant. En plus de l'enquête, lorsqu'il est nécessaire de tenir une audience, le juge aux affaires familiales détermine si une détention préventive est nécessaire. Cette décision permet de placer le mineur délinquant dans un foyer de classification pour mineurs (Juvenile Classification Home - JCH), et le tribunal de la famille peut exiger une évaluation complète par des psychologues au JCH. Il existe un outil d'évaluation unifié d'évaluation unifié appelé Ministry of Justice Case Assessment tool (MJCA), développé par le bureau correctionnel du ministère de la justice et mis en œuvre en 2013. Le MJCA est basé sur les principes Risque-Besoins-Receptivité et estime le risque de récidive du mineur. La JCH procède à une classification sur la base des résultats de l'évaluation et soumet un rapport au tribunal de la famille.

D. Aperçu des mesures de protection

A la lumière des résultats de l'enquête et de la classification, le tribunal de la famille peut placer le mineur sous l'une des trois mesures de protection suivantes :

- Supervision probatoire ;
- Placement dans une institution de protection de l'enfance ;
- Placement dans les écoles de formation pour mineurs (JTS- Juvenile Training School).

En outre, les mineurs qui commettent des crimes particulièrement odieux peuvent être inculpés et poursuivis comme des adultes.

Le JTS est une institution placée sous la juridiction du ministère de la justice dans laquelle les mineurs délinquants sont placés sur décision du tribunal de la famille. Les JTS présentent les caractéristiques suivantes :

- Ils accueillent des mineurs délinquants âgés de 12 à 20 ans⁶ environ ;
- Ce sont des établissements non mixtes qui accueillent soit des garçons, soit des filles ;
- Il y a 51 JTS au Japon et 9 d'entre eux, y compris les antennes, sont destinés aux filles.
- Ils fonctionnent en vertu de la loi sur les mineurs et de la loi sur les écoles de formation pour mineurs⁷

⁴ Voir le "Livres blancs sur la criminalité 2018" publié par l'Institut de recherche et de formation du ministère de la Justice pour des chiffres détaillés.

⁵ Se référer à l'"Annuaire statistique du Japon 2019" publié par le Bureau statistique du Japon pour des chiffres détaillés.

⁶ Strictement parlant, un jeune adulte âgé de moins de 26 ans peut être hébergé dans un JTS. Pour connaître l'âge limite de résidence, il faut se référer à l'article 4 de la loi sur les écoles de formation pour mineurs.

⁷ Act No. 58 of 11 June 2014.

- Ils sont dirigés par un gouverneur et divisés principalement en deux sections : la section d'éducation et de soutien (également divisée en Unité d'éducation et Unité de soutien) et la Section des affaires générales.

Les sections suivantes résument le système du JTS et analysent comment le système fonctionne efficacement pour soutenir la réinsertion des mineurs délinquants dans la société.

III. FONCTIONS DES MESURES PRIVATIVES DE LIBERTÉ

A. Évaluation pour un traitement efficace

L'éducation correctionnelle de chaque mineur est effectuée sur la base d'un plan de traitement individuel (PTI - Individual Treatment Plan), qui fournit le traitement le plus efficace pour chaque mineur. Le processus de planification du PTI est décrit ci-dessous.

Il existe 15 classifications de mineurs délinquants dans les JTS. Chaque JTS développe son programme d'éducation correctionnelle (PEC - Correctional Education Curriculum), les cours standard, y compris le contenu et la durée standard de l'éducation, pour chaque classification. Par exemple, le JTS d'Okinawa pour filles a 11 PEC. Chaque JTS est tenu de revoir ses programmes au moins une fois par an pour les réviser si nécessaire.

Lorsqu'un mineur est admis dans un JTS (ci-après dénommé "résident"), les instructeurs formulent le PTI pour chaque résident en se basant sur le PEC désigné. Pour formuler un PTI efficace, les instructeurs se réfèrent aux résultats de la classification par le JCH (Juvenile Classification Home) et au rapport de l'enquête sur l'environnement social du tribunal de la famille afin d'identifier les risques, les besoins et la capacité de réaction du résident. Le PTI inclut la durée prévue de la détention, les objectifs de l'éducation correctionnelle du point de vue de la prévention de la récidive et le contenu de l'éducation et de traitement pour atteindre les objectifs. Les objectifs sont étroitement liés au processus progressif vers la libération, qui sera dans la section suivante.

B. Processus de réinsertion sociale étape par étape

1. Introduction du processus par étapes

Le PTI comprend la durée prévue de la détention, dont le résident et ses parents ou son tuteur seront informés. Toutefois, à la différence d'un prisonnier adulte dont la durée d'emprisonnement est fixée par la sentence, la durée de l'incarcération peut varier en fonction de l'évolution du résident. La durée de la détention est divisée en trois étapes, dont les objectifs sont clairement énoncés dans le PTI.

L'étape 3, l'étape de l'orientation, est la première étape à partir de l'admission au JTS. Durant cette période, le résident s'adapte mentalement et physiquement et se prépare à la réinsertion. Les instructeurs établissent des relations avec le mineur pour le motiver à cultiver une approche positive de la vie au sein du JTS.

L'étape 2, l'étape intermédiaire, est la deuxième et normalement la plus longue. À ce stade, on attend d'un résident qu'il participe activement aux programmes d'éducation et de traitement dans le but de s'améliorer en comprenant ses problèmes. Le résident doit également envisager un projet après sa libération, comme terminer ses études ou trouver un emploi.

Le stade 1, le stade prélibératoire, est le stade final au cours duquel le mineur est encouragé à envisager soigneusement sa vie après sa libération et à se préparer à la transition vers la société.

Pendant cette période, le mineur suit une série de programmes pour se préparer à la réinsertion sociale. Le mineur doit trouver un tuteur (si un parent ne convient pas) et un lieu de vie, puisqu'il doit être libéré sur parole⁸. A l'approche de la date de libération du JTS, le mineur est transféré dans un dortoir séparé pour se préparer à sa libération.

2. Comment obtenir une promotion ?

Les résidents du JTS doivent atteindre les objectifs de leur PTI afin d'être promus à l'étape suivante ; ainsi, la durée d'incarcération sera plus longue que celle prévue dans le PTI si le mineur n'est pas promu⁹. L'évaluation des performances doit être menée dans le but de confirmer comment les objectifs individuels sont atteints, et une procédure élaborée est nécessaire pour mener des évaluations équitables. Les instructeurs évaluent le degré de réalisation des objectifs à chaque étape, la façon dont le résident s'associe aux instructeurs et aux autres résidents et l'intensité de son travail sur les programmes d'éducation et de traitement. Enfin, l'évaluation est achevée par le comité de révision du traitement, dirigé par le gouverneur du JTS.

Une fois l'évaluation effectuée, le résident est immédiatement informé des résultats¹⁰. En plus d'informer le résident du degré de réalisation de ses objectifs, les instructeurs expliquent clairement les prochaines tâches à accomplir à chaque résident afin de l'aider à y travailler. Une cérémonie de promotion est organisée pour célébrer le passage des résidents à l'étape suivante. Ces cérémonies ont normalement lieu deux fois par mois. Lors de la cérémonie, le gouverneur remet un nouvel insigne au pensionnaire qui passe à l'étape suivante, devant les instructeurs et les autres résidents, ce qui motive les autres résidents.

C. Une éducation et un traitement adaptés aux besoins individuels

Comme indiqué plus haut, l'éducation et le traitement de chaque mineur sont menés en fonction de chaque PTI. En pratique, le contenu de l'éducation et du traitement est composé de programmes fournis par chaque JTS. Ces programmes sont répartis dans les cinq domaines suivants:

1. Formation aux compétences de base

La formation aux compétences de base est le programme éducatif de base des JTS. D'une manière générale, il vise à aider les résidents à développer des connaissances, des attitudes et des compétences de base pour vivre en tant que membres responsables de la société. La formation est dispensée en groupe et par le biais d'entretiens avec les instructeurs. Les JTS proposent également des programmes de traitement thérapeutique ciblant les problèmes de chaque résident. Par exemple, les programmes de gestion de la colère et de pleine conscience sont considérés comme efficaces pour aider les résidents à contrôler leurs émotions et à gérer leur colère.

Les problèmes tels que les tendances violentes et la toxicomanie sont considérés comme des facteurs de risque élevé de récidive. C'est pourquoi il existe des programmes spéciaux pour les délinquants qui ont commis des infractions impliquant un meurtre, des blessures physiques ou des agressions sexuelles. Il est obligatoire pour la plupart des délinquants sexuels (uniquement de sexe masculin) de suivre des sessions en groupe de 12 séances basées sur la thérapie cognitivo-comportementale.

⁸ Au Japon, plus de 99 % des résidents du JTS sont libérés sur parole.

⁹ Un échec entraîne généralement une prolongation de deux semaines de la libération.

¹⁰ Le parent ou le tuteur du résident est également informé des résultats de l'évaluation des performances.

Il existe également un programme pour les résidents qui ont commis des meurtres ou des blessures physiques. Ce programme consiste également en des sessions de 12 séances en groupe, ainsi que 21 séances individuelles. Les membres de la famille ou les proches des victimes se rendent parfois dans l'établissement pour parler aux résidents, car il est important pour les délinquants d'entendre les récits de leur deuil.

La formation aux compétences de base consiste également à faciliter la relation d'un résident avec sa famille, ce qui est important, surtout pour ceux qui espèrent vivre avec leur famille après leur libération. Les JTS informent régulièrement les parents ou les tuteurs des progrès de la réinsertion. En outre, les JTS invitent les parents ou les tuteurs à participer à des événements et à des cours pour améliorer leur compréhension de l'éducation au sein du JTS.

2. Formation professionnelle

La littérature et les statistiques démontrent que l'emploi favorise grandement la réinsertion d'un résident après sa libération. Par conséquent, les JTS sont enthousiastes à l'idée de renforcer la motivation des résidents à travailler et à s'assurer qu'ils acquièrent des connaissances, des compétences et des qualifications utiles pour l'emploi. La plupart des résidents doivent obligatoirement suivre 108 unités de la formation aux compétences professionnelles de base, qui consiste en un cours élémentaire sur les ordinateurs personnels, une formation aux compétences de communication, une orientation professionnelle et une formation à l'informatique.

3. Orientation dans les cours scolaires

Les résidents peuvent passer l'examen national pour obtenir des qualifications équivalentes à un diplôme de fin d'études secondaires. Dans certains JTS, des cours sont proposés aux résidents qui souhaitent se présenter à l'examen. En ce qui concerne les résidents qui n'ont pas terminé l'enseignement obligatoire (normalement âgés de moins de 15 ans), le JTS doit assurer l'enseignement jusqu'au niveau du collège.

4. Activités physiques

Les JTS proposent un large éventail d'activités physiques afin de favoriser un corps sain. En vertu de l'article 49 de la loi sur les écoles de formation pour mineurs, les JTS sont tenus de donner aux résidents la possibilité de faire de l'exercice ou de s'entraîner physiquement au moins une heure par jour. Par exemple, à Okinawa un JTS pour filles, les activités physiques comprennent le saut à la corde, le volley-ball, le badminton, la course à pied, la danse (Eisa¹¹), et la natation.

5. Activités spéciales

Les activités spéciales visent à élever une personne modérément cultivée. Elles consistent en des clubs d'activité (composition florale, musique, poterie, calligraphie, kendo¹² et ainsi de suite), d'activités de plein air et d'activités de contribution sociale. Des événements annuels basés sur la tradition japonaise comme la cérémonie de passage à l'âge adulte, le festival des poupées, le festival des étoiles et le rassemblement de Noël, sont aussi organisés.

¹¹ L'eisa est une danse traditionnelle des Ryukyu qui se joue avec des tambours petits et grands.

¹² Le Kendo est un art martial japonais traditionnel basé sur le maniement du sabre.

IV. ENVIRONNEMENTS RÉHABILITATIFS DES ECOLES DE FORMATION DES MINEURS (JTS)

Pour que les interventions soient efficaces, il est essentiel que les établissements pénitentiaires soient dotés d'un environnement propice à la réadaptation. Des problèmes tels que la surpopulation, les brimades entre les résidents, les abus du personnel et la corruption peuvent survenir dans tout système correctionnel, entraînant des violations des droits de l'homme et un traitement injuste et inéquitable des résidents à l'intérieur de l'établissement. C'est pourquoi le département correctionnel s'est efforcé de résoudre ces problèmes de différentes manières.

En ce qui concerne la surpopulation, suite à la diminution du nombre de mineurs délinquants, évoquée plus haut, le nombre de mineurs délinquants placés dans les JTS a diminué de plus de la moitié en deux décennies : de 4 989 en 1997 à 2 147¹³ en 2017.¹⁴ D'autres problèmes liés aux environnements de réadaptation sont examinés ci-dessous.

A. Protection des droits de l'homme

En 2009, quatre instructeurs du JTS d'Hiroshima ont été arrêtés à la suite d'allégations selon lesquelles ils auraient abusé des résidents de l'établissement, et ils ont été licenciés pour mauvaise conduite. Cet incident a révélé que les droits de l'homme des résidents des JTS n'avaient pas été pleinement protégés, ce qui a conduit à la modification de la loi sur les écoles de formation pour mineurs, finalement adoptée en 2014. Dans le but de prévenir les abus commis par le personnel, la loi révisée vise à accroître la transparence grâce aux mesures décrites ci-dessous.

1. Comité de visite du JTS

Pour chaque JTS, la loi révisée a établi un "Comité de visite de l'école de formation pour mineurs", dont les membres comprennent des médecins et des avocats. L'inspection des JTS se fait en visitant les JTS, en s'entretenant avec les mineurs, en lisant les lettres des mineurs, en recevant des explications de la part du JTS. Le Comité de visite fait part de ses conclusions et recommandations au gouverneur¹⁵.

2. Procédure de traitement des plaintes des résidents

Contrairement à la prison, une procédure de traitement des plaintes des résidents n'avait pas été mise en place dans les JTS jusqu'à récemment. C'est pourquoi, lorsque la violation des droits de l'homme a eu lieu à Hiroshima, les victimes n'ont pu révéler l'incident à personne. Afin de prévenir de tels incidents, la loi a établi une procédure de recours. Un résident peut déposer une plainte auprès du ministre de la Justice s'il se plaint d'une mesure prise par le gouverneur du JTS. Le ministre de la Justice mène alors une enquête sur la question et est tenu d'en notifier les résultats au résident. Si, à l'issue de l'enquête, le ministre de la Justice estime que la mesure prise était illégale ou injuste, la mesure peut être annulée ou modifiée.

Les résidents du JTS peuvent également déposer des plaintes auprès de l'inspecteur qui effectue l'inspection au moins une fois par an et le gouverneur du JTS. L'inspecteur ou le gouverneur doivent également notifier les résultats au résident. La protection de la confidentialité des plaintes est

¹³ Sur le nombre total, la proportion des auteurs de vols est de 34,6 % (743) et celle des auteurs de lésions corporelles de 15,3 % (330). A l'exception des infractions au code pénal, 48 mineurs ont été placés dans des JTS pour usage ou possession de stimulants.

¹⁴ White Paper on Crime 2018.

¹⁵ "Connecting Tomorrow: Pamphlet of Juvenile Training School", Correction Bureau, Ministry of Justice, Japan.

requis de façon à ce qu'aucun membre du personnel du JTS ne peut traiter les résidents de manière défavorable parce qu'ils ont déposé une plainte.

3. Procédure appropriée concernant les droits de l'homme

Pour accroître la transparence, il est nécessaire de mettre en place des procédures adéquates concernant la restriction des droits d'un résident. Jusqu'à la mise en œuvre de la loi révisée, la plupart des restrictions étaient laissées à la discrétion du gouverneur du JTS, ainsi qu'aux règlements de chaque JTS. En 2014, les procédures relatives à la restriction des droits d'un résident ont été clairement énoncées dans la loi révisée, notamment en ce qui concerne la correspondance, les visites, l'utilisation des documents conservés, etc.

L'une des améliorations significatives est la procédure de sanction disciplinaire. Dans les cas où un résident enfreint les règles du JTS, une enquête est menée par les instructeurs. Une fois l'enquête terminée, le comité d'examen des traitements se réunit pour décider s'il est nécessaire de sanctionner le résident et, le cas échéant, quelle est la sanction appropriée. Il existe deux types de sanctions : l'admonestation par le gouverneur et la suspension pour une durée maximale de 20 jours¹⁶. La procédure est clairement stipulée dans la loi révisée et chaque sanction est formellement inscrite dans le dossier de chaque résident. La loi révisée garantit qu'un résident a la possibilité de faire part de son opinion au Conseil, ce qui n'était pas le cas auparavant.

B. Soutien et sécurité

L'environnement de réadaptation du JTS comprend également une atmosphère de soutien et de sécurité. Les brimades, les bagarres ou la violence ne doivent jamais être autorisées dans un établissement pénitentiaire, en particulier dans un établissement pour mineurs. Dans les JTS, la création d'un groupe de soutien est efficace pour maintenir l'environnement de réadaptation.

La vie quotidienne des résidents d'un JTS est essentiellement basée sur le groupe. Ce mode de vie en groupe aide les résidents à développer des relations interpersonnelles, des aptitudes à la communication et d'autres aptitudes sociales. Par exemple, le partage d'une chambre et d'équipements signifie inévitablement que les résidents doivent coopérer pour garder le dortoir propre et confortable, ce qui est une bonne occasion pour les résidents d'apprendre la vie en société. Et d'acquérir des compétences sociales.

Une autre fonction de la vie en groupe est de motiver les résidents à travailler sérieusement à leur éducation et à leur formation. Par exemple, étant donné que seuls les résidents de la première étape se voient attribuer des rôles importants dans leur dortoir, comme celui de chef de groupe mensuel, les autres résidents les respectent, apprennent à contribuer à la vie de la communauté et apprennent à se sentir à l'aise avec les autres résidents, les respectent, apprennent à contribuer au groupe et sont déterminés à travailler dur pour être promus. Les récompenses sont également efficaces pour cultiver la motivation. La loi sur les écoles de formation pour mineurs (JTS) contient des articles sur les récompenses, et chaque récompense est officiellement consignée dans le dossier de chaque résident. Les résidents sont normalement récompensés lorsqu'ils réussissent un examen, obtiennent de bonnes notes lors de l'évaluation des performances ou obtiennent de bons résultats

¹⁶ En fonction des faits ou des motifs des fautes disciplinaires ou du degré de réflexion, l'admonestation par le personnel d'encadrement peut remplacer la sanction disciplinaire.

en classe. Le fait d'être félicité lors de la cérémonie de promotion devant les instructeurs et les autres pensionnaires motive et améliore l'estime de soi des résidents.

Bien que les résidents vivent en groupe, il convient de noter qu'il leur est interdit de discuter de leur vie personnelle entre eux pour leur propre sécurité. En général, il leur est interdit de révéler leur âge, leur ville d'origine et l'acte de délinquance qu'ils ont commis. Ces préoccupations détournent souvent leur attention de la réinsertion et conduisent à la formation de groupes informels parmi les résidents, ce qui entraîne souvent des brimades. Outre la sécurité, cette restriction les empêche d'entrer en contact les uns avec les autres une fois qu'ils sont sortis de l'établissement, car la socialisation avec d'anciens résidents pourrait ramener le mineur à une vie délinquante.

C. Soins médicaux

Etant donné qu'une bonne gestion de la santé des résidents du JTS est nécessaire, les soins médicaux sont fournis gratuitement par le personnel médical qui travaille dans l'établissement et des médicaments sont prescrits si nécessaire. Sur décision médicale, un résident peut consulter un médecin ou un dentiste à l'extérieur de l'établissement, accompagné par le personnel. Si des soins médicaux constants sont nécessaires pour un résident malade ou blessé, le résident est orienté vers un JTS médicalisé.

V. RESSOURCES DU JTS

Il ne fait aucun doute que le manque de capacités et de ressources adéquates détériore l'environnement de réadaptation des établissements pénitentiaires. Par conséquent, chaque JTS doit être bien doté en personnel et les conditions de vie doivent être raisonnablement confortables. La partie suivante de cette section traite des ressources des JTS, telles que le budget et le personnel, et mentionne également les ressources à l'extérieur de l'établissement.

A. Le budget

1. Approvisionnement en matériel

Afin de rendre la vie des résidents confortable, une bonne gestion de l'établissement est essentielle. Les JTS fournissent gratuitement tout le matériel nécessaire aux résidents. Voici quelques exemples de matériel fourni

- vêtements (uniformes scolaires, vêtements d'entraînement, pyjamas, sous-vêtements, chaussettes, casquettes, chaussures, sandales) ;
- papeterie et fournitures scolaires (sacs, cahiers, trousse, crayons, stylos, manuels scolaires, dictionnaires) ;
- articles de toilette (serviettes, savon, shampoing, dentifrice, brosses à dents, articles sanitaires).

Tout le matériel destiné aux résidents doit être raisonnablement propre et fourni de manière équitable. En même temps, il est possible pour les résidents d'acheter des articles supplémentaires s'ils en ont les moyens. Ils ont la possibilité de commander des articles au moins une fois par mois.

2. Les repas

Le personnel du JTS prépare et sert les repas aux résidents trois fois par jour. Les repas doivent être non seulement nourrissants, mais aussi savoureux, de sorte qu'ils plaisent aux résidents, ce qui est très important dans un établissement pénitentiaire¹⁷. Les légumes cultivés dans une ferme de l'établissement par les résidents dans le cadre du programme de formation professionnelle sont parfois cuisinés et consommés sur place.

Une réunion sur les menus est organisée au moins une fois par mois avec le personnel de direction de l'établissement pour discuter du menu, du budget et des allergies alimentaires des résidents. Il est également nécessaire de mener une enquête en demandant aux résidents de remplir un questionnaire sur le menu. Par ailleurs, il est strictement interdit aux résidents d'apporter de la nourriture ou des boissons dans l'établissement.

3. L'établissement

Les résidents du JTS vivent généralement dans une chambre commune meublée dans un dortoir. Ils partagent également un salon, une salle de bain, des toilettes et des appareils électroménagers tels qu'une machine à laver et une télévision. Pendant la journée, en semaine, les formations et les programmes se déroulent dans des salles de classe situées dans des bâtiments séparés ou à l'extérieur pour les activités agricoles et de jardinage. Pour l'exercice et les activités physiques, une aire de jeux, un gymnase et une piscine (disponible uniquement dans certains JTS) sont mis à disposition.

B. Le personnel

La plupart des fonctionnaires pénitentiaires qui travaillent dans les JTS sont des fonctionnaires appelés "instructeurs". Pour être employé, il faut passer un examen spécialisé pour devenir instructeur. Une fois employé par un JTS, un large éventail de programmes de formation leur est proposé en fonction de leur expérience et de leurs aptitudes. Comme expliqué ci-dessus, les instructeurs du JTS travaillent en étroite collaboration avec les résidents afin de les aider à suivre le processus de réadaptation et à se réinsérer dans la société. Leur travail peut être différent de celui d'autres pays, car les tâches d'un instructeur peuvent être décrites comme une combinaison de plusieurs professions telles que conseiller, enseignant et gardien.

Il convient également de noter que la plupart des membres du personnel des JTS sont des instructeurs, notamment le gouverneur et le personnel de la section des affaires générales. Par conséquent, même si un instructeur n'est pas directement impliqué dans l'éducation ou le traitement des résidents, il contribue à la réhabilitation du point de vue de l'instructeur. Voici quelques descriptions de leur travail quotidien :

1. Personnel d'internat

Les membres du personnel des dortoirs sont des instructeurs affectés à un dortoir, et les membres du personnel travaillent ensemble en tant qu'équipe de chaque dortoir. On part du principe que la plupart des délinquants n'ont pas été bien soignés ou éduqués à la maison ou à l'école. Par conséquent, dans ce contexte, les instructeurs jouent plusieurs rôles, comme celui d'un frère ou d'une sœur plus âgé(e), d'un parent ou d'un enseignant, afin d'encadrer les résidents. Ils les

¹⁷ Exemple de trois repas à l'école de formation pour jeunes filles d'Okinawa, en novembre 2019 : riz blanc, soupe miso, natto (graines de soja fermentées) et laver (algue) assaisonné pour le petit-déjeuner ; citrouille bouillie, rouleau de chou farci à la viande et lait pour le déjeuner ; curry de légumes, salade, cornichons et yaourt pour le dîner.

conseillent sur une alimentation saine, leur apprennent à nettoyer le dortoir et à faire la lessive, faire de l'exercice ensemble, les aider à lire et à écrire, et les encouragent à lire des livres.

Le personnel du dortoir ne se contente pas de donner des conseils pendant la journée sous la forme de cours éducatifs et de programmes de traitement, mais il travaille aussi la nuit de 17 heures à 21 heures et patrouillent dans l'établissement. Ces patrouilles sont nécessaires pour éviter les évasions, les violations du règlement, les bagarres entre résidents ou les brimades. Afin de travailler en étroite collaboration, les membres du personnel des dortoirs partagent quotidiennement des informations sur tous les résidents du dortoir.

2. Instructeur individuel

Les Instructeurs individuels sont des acteurs clés dans le traitement des résidents. Chaque résident se voit attribuer un instructeur individuel, c'est-à-dire un instructeur qui prend en charge le résident parmi le personnel de l'internat. L'instructeur individuel conseille le résident sur la vie générale dans l'établissement par le biais d'entretiens et d'échanges de notes. Bien qu'il soit difficile pour l'instructeur d'établir une relation avec le résident parce que beaucoup d'entre eux ont de graves problèmes de confiance dus à des expériences de maltraitance, il est essentiel d'établir une relation étroite avec le résident.

3. Personnel de la section des affaires générales

L'instructeur travaille non seulement pour la section d'éducation et de soutien, mais aussi pour la section des affaires générales. Les moniteurs affectés à la section des affaires générales sont chargés de l'administration, de la gestion du budget, de l'élaboration des menus et de la préparation des repas, de l'entretien des installations, y compris les réparations simples, et la fourniture de matériel comme expliqué ci-dessus. Ils travaillent également dans l'équipe de nuit en cas de besoin et assurent même la garde en cas d'urgence.

C. Partenariats multipartites

La section précédente a abordé les ressources fournies par le JTS. Cependant, il est évident que le JTS n'est pas en mesure de fournir à lui seul tout le soutien nécessaire aux résidents. Cette section présente le soutien des secteurs privé et public aux services correctionnels, ainsi qu'un exemple de partenariat avec le JTS d'Okinawa pour filles et les ressources communautaires existantes.

1. Des relations étroites et coopératives avec les secteurs public et privé

Étant donné qu'il est nécessaire de jeter des ponts entre l'établissement pénitentiaire et la communauté pour que la réinsertion dans la société se fasse sans heurts, la coopération et la coordination entre les établissements pénitentiaires et la communauté sont essentielles. C'est pourquoi des conférences et des réunions ont lieu plusieurs fois par an, et une conférence de cas est organisée pour renforcer le soutien après la libération. Si un résident envisage de retourner à l'école, la coopération avec l'école est également nécessaire. Les JTS envoient régulièrement à l'école des rapports sur l'évolution de l'éducation des résidents.

Afin de soutenir l'emploi des résidents, l'agence publique locale pour l'emploi travaille en étroite collaboration avec le JTS. Un conseiller d'orientation professionnelle de l'agence se rend au JTS pour

interviewer les résidents ou leur donner des cours après leur libération. Dans le cadre du secteur privé, les employeurs agréés sont des ressources coopératives qui aident les résidents à trouver un emploi. Ils se rendent parfois dans l'établissement pour mener des entretiens d'embauche afin que le résident puisse obtenir un emploi avant sa libération. Dans certains cas, ils fournissent même un hébergement si le résident ne peut pas vivre avec sa famille.

2. Un exemple de partenariat multipartite

La dernière partie de cette section présente un exemple de partenariat multipartite, celui de l'école de formation pour jeunes filles d'Okinawa. Les JTS travaillent en étroite collaboration avec les ressources communautaires existantes et établissent des partenariats solides avec elles.

En 2019, l'école de formation pour jeunes filles d'Okinawa a lancé un nouveau projet intitulé "3Re-Smile"¹⁸ collaborant avec de multiples secteurs de la société. Le gouvernement préfectoral d'Okinawa vise à réduire le nombre de chiens et de chats errants abattus (euthanasiés) en encourageant leur adoption. C'est pourquoi il a commencé à confier la formation et la gestion du processus d'adoption au Centre de protection et de gestion des animaux d'Okinawa. Le centre garde les chiens et les chats abandonnés et tente de leur trouver de nouveaux propriétaires avant qu'ils ne soient réformés. Le dressage des chiens est important pour trouver un propriétaire en peu de temps.

Le projet "3Re-Smile" consiste à dresser des chiens au sein du JTS et à leur trouver un propriétaire en collaboration avec le centre. Une pensionnaire de l'école de formation pour jeunes filles d'Okinawa a passé près de quatre mois à dresser un chien avec l'aide d'un dresseur professionnel envoyé par le centre. Dans le même temps, tous les résidents ont collaboré à la création d'une affiche pour trouver un propriétaire au chien. Afin de faire connaître le projet, le centre a mis à jour son site de réseau social (Facebook) avec des photos de la formation des animaux. Finalement, un couple a posé sa candidature et est devenu propriétaire du chien.

Lors de la cérémonie de clôture du projet, la résidente a remis la laisse du chien au propriétaire en larmes, ce qui témoigne de l'importance de l'évolution émotionnelle de la résidente. Tout au long du projet, y compris la préparation préalable, l'école de formation pour jeunes filles d'Okinawa a réussi à promouvoir des partenariats avec de multiples secteurs et à sensibiliser le public à la réinsertion dans l'établissement.

VI. CONCLUSION

Bien que des sanctions ou des dispositions moins restrictives doivent être envisagées avant les mesures privatives de liberté, l'institution correctionnelle est responsable d'une réadaptation efficace en "dernier recours". Ce document a présenté et discuté le système et les fonctions des mesures privatives de liberté pour les mineurs délinquants au Japon, principalement sous trois angles: premièrement, les JTS gèrent un large éventail de programmes éducatifs et de traitements sur la base d'un plan élaboré pour chacun d'entre eux; deuxièmement les JTS établissent des environnements de réhabilitation ; troisièmement, les JTS utilisent efficacement les ressources telles que le budget, le personnel et les agences multipartites. Les instructeurs soutiennent la réadaptation

¹⁸ 3Re-Smile" signifie "Réhabilitation", "Récompense" et "Retour", et fait également référence aux trois sourires d'un résident, d'un chien, et des membres de la communauté.

des résidents par une approche holistique. Grâce à ces mesures clés, le système des JTS soutient efficacement la réinsertion des résidents dans la société.